

17 POLICE-SECOURS

Créé en 1928, le numéro d'appel de Police-Secours est l'un des plus célèbres de France. Chaque année, quatre cent mille appels sont ainsi reçus par la Préfecture de Police de Paris, qui organise les interventions de secours.

Bien connus des Parisiens, les cent trente-deux cars "Police-Secours" effectuent près de cent mille sorties annuelles. A toute heure du jour et de la nuit, les opérations sont orientées à partir d'un standard, qui reçoit et répartit les appels radio vers les services locaux.

L'efficacité de Police-Secours tient notamment à l'étroite coordination instaurée avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, le SAMU et les hôpitaux de Paris.

extrait de <http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/connaitre/missions/intervenir.htm>

Quand et comment alerter ce service d'urgence ?

Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt envoyée sur les lieux en cas de :

- accidents de la route
- troubles à l'ordre public (agressions, nuisances sonores,...)
- infractions pénales (vol, dégradations de biens publics ou privés,...)

Il faut composer le 17 à partir d'un téléphone. Ce numéro est accessible gratuitement de toute cabine publique, sans carte téléphonique.



Le Centre d'Information et de Commandement (ici celui de Lille-Nord) est en alerte 24h/24. Il centralise tous les appels du 17 du département.